AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE

1. Direction générale : Affaires économiques et financières (ECFIN)
- Direction : E - Stabilité macrofinancière
- Unité : 3 - Aspect économiques des politiques de réglementation
- Lieu d'affectation : Bruxelles
- Chef d'Unité Responsable: Benjamin Angel
Tél. 32-2-296 97 85
- Prise de fonction souhaitée : Premier trimestre 2009 □
Deuxième trimestre 2009 □
Troisième trimestre 2009 X
Quatrième trimestre 2009 □

Veuillez noter que le détachement sera régi par la décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès des services de la Commission. Le texte de cette décision est disponible sur http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm

2. Principaux domaines de responsabilité :

L'expert national détaché travaillera à la contribution de la DG ECFIN à la préparation et à l'analyse économique des projets de législations sur les services financiers et marchés financiers et sur les décisions individuelles de concurrence prises dans le domaine financier. Il/elle sera en contact fréquent avec les autres services de la Commission, notamment la DG Marché intérieur et la DG Concurrence. Il/elle contribuera aussi directement au travail de la DG sur les questions financières, notamment bancaires.

L'unité E3 a un large spectre de compétences. Elle est en charge de l'analyse économique des questions d'intégration financière, y compris les politiques de réglementation et de supervision. L'unité est également en charge des questions relatives aux espèces euro, à l'introduction de l'euro, des questions juridiques et institutionnelles liées à l'union économique et monétaire (dont la partie légale des négociations d'élargissement et du rapport de convergence pour l'entrée dans l'euro) et des accords monétaires.

3. Principales qualifications :

L'expert national détaché doit avoir une solide expérience dans la préparation ou la mise en œuvre des législations financières.
Il/elle doit être soit un économiste capable de préparer et discuter des textes juridiques, soit un juriste ayant reçu également une formation en économie.

4. Langues:

L'Expert national détaché doit connaître deux langues communautaires.
Il/Elle doit avoir une excellente maitrise de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit. Avoir en plus une certaine connaissance du français serait un atout.